



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Date du scrutin : Dimanche 2 novembre 2025

Par cet avis public, Christianne Pouliot, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. **Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.**
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - Vous avez 18 ans accomplis;
 - Vous avez la citoyenneté canadienne;
 - Vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - Vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'**une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Bureau municipal (salle du Conseil)

555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville

Jours et heures :	14 octobre 2025 (mardi)	17 h à 20 h
	15 octobre 2025 (mercredi)	10 h à 13 h
	21 octobre 2025 (mardi)	13 h à 16 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents :
 - L'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne
 - Et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville, Qc J0J 1X0
450 293-7511, poste 2

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 7^e jour du mois d'octobre 2025.

Christianne Pouliot, présidente d'élection